Un appel à l'action du Sommet des partenaires sociaux africains sur l'emploi et les compétences présenté au Comité technique spécialisé sur le développement social, le travail et emploi de l'Union africaine

Alger, Algérie, les 22-23 avril 2017

Les partenaires sociaux africains sont de plus en plus préoccupés par le fait que les forts taux de croissance sur le continent africain ne se sont pas traduits par des emplois, en particulier pour nos femmes et nos jeunes et aussi que beaucoup d'entre eux se sont retrouvés poussés à des mesures extrêmes comme traverser la Méditerranée à la recherche d'opportunités, avec trop souvent des conséquences fatales. D'autres ont été entrainés dans des groupes extrémistes, constituant une menace à la cohésion sociale et à la sécurité.

Lors du Sommet des partenaires sociaux pour l'emploi en Afrique qui s'est tenu à Casablanca en décembre 2015, des représentants des partenaires sociaux africains se sont réunis afin d'élaborer, sur base de leur travail individuel, une réponse à ce problème. Avec l'appui de l'Organisation Internationale du Travail (OIT), ils ont partagé une vision commune sur la manière de transformer le dividende démographique que représente la jeunesse africaine, en un avantage compétitif qui contribuera à une croissance inclusive, à la création d'emploi, au développement durable et à la sécurité sur le continent.

Les résultats des débats des partenaires sociaux ont été repris dans le *Livre blanc pour l'emploi en Afrique*, un cadre de référence qui fixe dix recommandations pour une approche collective à la création d'emplois décents et à l'employabilité et qui reconnait que les parties prenantes doivent chacune assumer leur propre rôle et leurs responsabilités dans cette entreprise.

Lors d'un autre sommet tenu à Tunis en décembre 2016, les partenaires sociaux ont élaboré un Plan d'action pour la mise en œuvre du *Livre blanc pour l'emploi en Afrique*, qui a été approuvé par les partenaires sociaux lors du Sommet sur l'emploi et les compétences, qui a eu lieu à Alger les 22 et 23 avril 2017] [1] et qui doit maintenant être réalisé sans tarder, tout en tenant compte des spécificités nationales.

Les partenaires sociaux africains invitent par la présente la Commission du travail et des affaires sociales de l'Union africaine à soumettre ces recommandations aux Chefs d'Etat et de gouvernement et à se joindre aux partenaires sociaux pour concrétiser cette conception d'une croissance inclusive qui apportera un avenir à nos jeunes sur leur continent.

1. Création des conditions d'une croissance génératrice d'emplois décents et productifs

- Climat, environnement des affaires pour favoriser l'investissement ;
- Appui à la recherche et au développement ;
- Réformes structurelles et stratégies sectorielles ;
- Paix, sécurité et bonne gouvernance ;
- Productivité et compétitivité des entreprises ;
- Respect et promotion des principes et des droits fondamentaux au travail ;

[1] Liste de participants en annexe

Co-financé par l'Union Européenne

- Promotion des PME et PMI ;
- Favoriser la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle ;
- Prise en compte des revenus et des conditions du travail.

2. Dialogue social et institutionnalisé

- Partenaires sociaux indépendants et représentatifs ;
- Institutions de dialogue fonctionnelles et pérennes ;
- Impliquer des parties dans l'élaboration de l'Agenda et du calendrier ;
- Engagement à mettre en oeuvre et respecter les accords.

3. Développement de l'entrepreneuriat

- Plaidoyer pour une culture entrepreneuriale dans tous les niveaux de l'éducation ;
- Développer les activités génératrices de revenus ;
- Promotion de l'auto-emploi des jeunes et femmes ;
- Créer un cadre incitatif et des lieux d'hébergements (pépinières d'entreprises) ;
- Mettre en place une caravane pour le développement des activités génératrices de revenus et promouvoir les coopératives ;
- Formation à la création et à la gestion des entreprises ;
- Développement de l'économie sociale et solidaire.

4. Développement de la formation en adéquation au marché du travail

- Promotion de la formation qualifiante en vue de faciliter l'insertion dans le marché du travail ;
- Renforcer les liens entre les entreprises, les écoles, les instituts de formation technique et professionnelle, et les universités ;
- Rendre la formation technique et professionnelle attrayante pour les jeunes ;
- Formation professionnelle et continue ;
- Développement des différents modes de formation : l'apprentissage, la formation en alternance et à distance ;
- Rendre les stages en entreprises obligatoires ;
- Repenser et adapter les orientations scolaires en fonction des exigences du marché du travail ;
- Impliquer le secteur privé dans les programmes scolaires et les programmes de formation ;
- Mise en place d'un plan de mise à niveau sur le savoir-être.

5. Création, développement et réglementation des systèmes d'intermédiation du marché du travail

- Promotion de la convention 181 de l'Organisation internationale du Travail (OIT) sur les agences d'emplois privés ;
- Adapter le cadre règlementaire national sur les agences privées d'emploi ;
- Mobilité de la main-d'oeuvre dans le respect des droits des migrants ;
- Promouvoir la protection sociale.

6. Création d'un observatoire tripartite de l'emploi et de l'employabilité

- Identification des emplois actuels et de l'avenir ainsi que les compétences requises ;
- Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences.

7. **Mise en place d'un plan incitatif de recrutement pour les entreprises et pour les associations**
   - Promotion d'une politique d'incitation au profit des demandeurs d'emplois, des entreprises et des associations pour favoriser la création d'emplois.

8. **Négociation, signature et mise en oeuvre d'un Pacte social tripartite au niveau régional et au niveau national avec les parties prenantes (État, Employeurs et Travailleurs) pour une croissance inclusive créatrice d'emplois décents**
   - Créer les conditions de la confiance entre les partenaires sociaux en respectant les prérogatives des uns et des autres.

9. **Renforcement des capacités des partenaires sociaux**

10. **Mise en place d'un système de suivi-évaluation de la mise en oeuvre des recommandations.**

Alger, 23 avril 2017

ANNEXE

Sommet des partenaires sociaux africains sur l'emploi et les compétences

Alger, Algérie, 22-23 avril 2017

LISTE DE PARTICIPANTS

Les partenaires sociaux africains, avec le soutien de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) et de la Commission Européenne, se sont rassemblés dans un esprit de coopération et avec une vision commune pour faire progresser le travail conjoint réalisé à ce jour.

PAYS	PRENOM	NOM	GROUPE
ALGERIE	El Mahfoud	Megateli	Employeur
ALGERIE	Saïda	Neghza	Employeur
BURKINA FASO	Anderson	Drabo	Travailleur
CONGO (REPUBLIQUE DU)	Jean-Jacques	Samba	Employeur
CONGO (RDC)	Albert	Yuma	Employeur
CÔTE D'IVOIRE	Edouard	Ladouyou	Employeur
GHANA	Yvonne	Asare-Yeboa	Employeur
GUINEE	Lucrèce	Camara	Employeur
KENYA	Jacqueline	Mugo	Employeur
MALAWI	Beyani	Munthali	Employeur
ÎLES MAURICE	Pradeep	Dursun	Employeur
NIGER	Tahirou	Garba	Travailleur
RWANDA	Jeanne	D'Arc	Travailleur
SENEGAL	Diagne	Moustapha	Travailleur
AFRIQUE DU SUD	Mthunzi	Mdwaba	Employeur
TANZANIE	Cornelius	Kariwa	Employeur
TUNISIE	Sami	Silini	Employeur
TUNISIE	Khalil	Ghariani	Employeur
ZIMBABWE	Josephat	Kahwema	Employeur
ORGANISATION	**PRENOM**	**NOM**	
Groupe des Etats d'Afrique, des Caraïbes et du Pacific (ACP)	Maximin	Emagna	
Banque africaine de développement (BAD)	Oussama	Ben Abdelkarim	
Organisation Internationale du Travail (OIT)	Aggarwal	Ashwani	
OIT	Youcef	Ghellab	
OIT	Michael	Mwasikakata	
OIT	Ould	Sidi	
OIT	Eric	Oechslin	

Organisation Internationale des Employeurs (OIE)	Linda	Kromjong	
OIE	Frederick	Muia	
OIE	Anetha	Awuku	
OIE	Linda	Hotham	
Fondation *Jobs for Africa* et Business Africa	Jamal	Belahrach	
Confédération Syndicale Internationale - Afrique	Ghislaine	Saizonou	
l'Organisation de l'Unite syndicale africaine (OUSA)	Abdoulaye	Diallo	